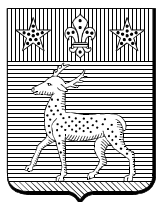


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept janvier à 14 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 19/01/2018

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P.
et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mr LESBROS JM. qui a donné procuration à Mr PESCE A. et Mr JACOMET M..

Objet:

FODAC 2018

-CALLADAGE DES RUES DU HAMEAU DE CHABRIERES-

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Département dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes pour des travaux de calladage au hameau de Chabrières, du calladage à l'ancienne avec des pierres du pays avec des joints de façon à redonner l'aspect initial et de hameau de montagne au hameau de Chabrières niché au fonds de la vallée en bordure du Coulomp.

Un devis d'un montant de **19 510.00€ HT** est présenté ce qui laisse entrevoir une aide départementale de **10 700.00€**.

L'Assemblée Délibérante, après discussion, échange et réflexion, à l'unanimité des membres présents est tout à fait favorable à la réalisation (entre mai et octobre 2018) de ce projet et au financement proposé. Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces concernant ce projet, suivre les travaux et présenter un dossier au Département afin d'obtenir le financement dans le cadre du FODAC.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

| |
|--|
| RF Sous-préfecture de Castellane |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/01/2018 004-210400909-20180127-DE_2018_004-DE |



André PESCE
Maire de LE FUGERET